



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'attribution des indemnités journalières

Question écrite n° 23124

Texte de la question

M. Guillaume Peltier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conditions d'attribution des indemnités journalières en cas de maladie pour les salariés du régime général de sécurité sociale. À ce jour, l'accès à ces indemnités est soumis à des conditions relatives à un minimum de cotisations versées et à un minimum d'heures travaillées. Pourtant, tout salarié du régime général de la sécurité sociale verse des cotisations à l'assurance maladie, sans savoir, par définition, quand et s'il tombera malade. De telles conditions représentent donc une entorse à l'esprit de la solidarité nationale et une rupture d'égalité entre les salariés, frappant en premier lieu les plus précaires d'entre eux. Ainsi, il lui demande, compte tenu de ses éléments, si elle envisage de réformer les conditions d'attribution des indemnités journalières en cas de maladie pour les salariés du régime général de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Peltier](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23124

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8256

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)